

DELIBERATION N° 2026/079

Portant approbation du budget supplémentaire de la Ville de Dumbéa pour l'exercice 2026
Budget Principal

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 23 juin 2026,
VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
VU la délibération n° 2025/243 du 18 décembre 2025 portant approbation du budget de l'exercice 2026 de la Ville de Dumbéa – Budget principal,
VU la délibération n° 2025/244 du 18 décembre 2025 portant création, modification et clôture des autorisations de programme du budget de l'exercice 2026 de la Ville de Dumbéa – Budget principal,
VU la délibération n° 2026/042 du 21 mai 2026, donnant acte du compte de gestion de la Trésorière de la province Sud pour l'exercice 2025 de la Ville de Dumbéa – Budget principal,
VU la délibération n° 2026/043 du 21 mai 2026, portant approbation du compte administratif de la Ville de Dumbéa pour l'exercice 2025 – Budget principal,
VU la délibération n° 2026/075 du 23 juin 2026, relative à l'affectation du résultat de fonctionnement de la Ville de Dumbéa pour l'exercice 2025 – Budget principal,
VU le courrier de la Province Sud enregistré en mairie le 21 mai 2026,
VU la note explicative de synthèse n° 2026/034 du 1^{er} juin 2026,
La commission municipale intitulée « Pilotage, ressources et modernisation » entendue en séance du 11 juin 2026,
Après en avoir délibéré,

D E C I D E :ARTICLE 1^{er} /

Le budget supplémentaire du budget principal de la Ville de Dumbéa est arrêté, en recettes et en dépenses, à la somme d'un milliard quarante-deux millions sept cent quatre-vingt mille cinq cent vingt-trois francs (**1 042 780 523**) F.CFP, se décomposant de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	533 573 451	533 573 451
SECTION D'INVESTISSEMENT	509 207 072	509 207 072
TOTAL BUDGET	1 042 780 523	1 042 780 523

ARTICLE 2/

Les crédits ajustés sont votés par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement, conformément aux tableaux ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitres	Libellés	Dépenses	Restes à réaliser (Dépenses)	Recettes
013	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL			50 000
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			435 000
73	IMPOTS ET TAXES			6 912 200
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			21 100 000
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			3 110 000
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			30 627 893
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	187 487 612	52 761 793	
012	CHARGES DE PERSONNEL	3 000 000		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	111 312 774	138 605 769	
66	CHARGES FINANCIERE	17 292 714		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	23 112 789		
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE			471 338 358
		342 205 889	191 367 562	533 573 451
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		533 573 451		533 573 451

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Opérations	Libellés	Dépenses	Restes à réaliser (Dépenses)	Recettes	Restes à réaliser (Recettes)
001712	TRANSPORT URBAIN ET SUBURBAIN	- 7 963 880			
211002	MATERIELS ET EQUIPEMENTS INFORMATIQUES 2021-2026		31 080		
211003	MATERIELS EQUIPEMENTS SERVICES COMMUNAUX 2021-2026	3 000 000	42 654		
211004	BAT. ADMINISTRATIFS COMMUNAUX-AMENAGEMENTS 2021-2026	7 947 629	2 113 437	-10 484 535	
211005	DEVELOPPEMENT DURABLE INFRASTRUCTURES COMMUNALES 2021-2026	110 000	66 955	284 600	
211007	NOUVEAU CIMETIERE - AMENAGEMENT	10 000 000	357 262		
211101	NOUVEL HOTEL DE POLICE - AMENAGEMENT		4 823 000	10 798 118	
211102	VIDEO PROTECTION 2021-2026		1 648 830		
211103	MATERIELS ET EQUIPEMENTS DE SECURITE SALUBRITE PUBLIQUE 2021-2026	1 150 000	242 999		
211104	REAMENAGEMENT CENTRE DE SECOURS (2)	85 000	3 104 014		
211201	INFRASTRUCTURES SCOLAIRES – AMENAGEMENT 2021-2026	2 500 000			
211301	INFRASTRUCTURES CULTURELLES – AMENAGEMENT 2021-2026	2 100 000	30 804		
211302	MATERIELS ET EQUIPMTS INFRASTRUCTURES CULTURELLES 2021-2026		205 082		
211401	INFRASTRUCTURES SPORTIVES-JEUNESSE – AMENAGEMENTS 2021-2026	36 500 000	608 857	71 116 000	
211402	MATERIELS ET EQUIPEMENTS INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET JEUNESSE 2021-2026		1 179 286		

211802	ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC 2021-2026		2 079 264		
211803	ACTIONS CITOYENNES DANS LES QUARTIERS 2021-2026		10 134 316		
211804	AMELIORATION DU RESEAU ROUTIER 2021-2026		35 341 350	7 322 390	
211809	PARTICIPATION DUMBEA CENTRE SMART CITY	35 000 000			
211810	RENOUVELLEMENT URBAIN	5 000 000	2 939 360	61 500 000	
221101	MATERIEL ROULANT DE SECURITE 2022-2026	3 000 000			
221201	MOBILIER ET MATERIEL SCOLAIRE 2022-2026		2 267 078		
231201	SECURISATION DANS LES ECOLES	10 000 000		10 000 000	
231801	PPI ECLAIRAGE PUBLIC	2 400 000	35 218 122	-48 000 000	
241801	DEMOLITIONS 2024-2025		1 639 922		
251101	RECONSTRUCTION VIDEO PROTECTION	-1 000 000	5 424 455		
251201	RECONSTRUCTION ECOLE JACARANDAS	-30 000 000		-28 000 000	
251401	RECONSTRUCTION LOCAUX SPORTIFS PARC DES SPORTS	-47 000 000	5 088 000	4 891 200	
251402	RECONSTRUCTION CARD		7 123 170		
251801	REAMENAGEMENT DES ECOLES		75 222 329	32 388 685	
251802	RECONSTRUCTION VOIRIES COMMUNALES	118 000 000	464 108		
251803	REAMENAGEMENT ENTREE DE VILLE	-9 500 000	8 558 440		
261000	OPNI - OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES 2026			85 812 291	
261201	CLIMATISATION DANS LES ECOLES	32 000 000			
261801	EFFICACITE ENERGETIQUE DES BATIMENTS EXISTANTS	11 300 000			
261802	AMENAGEMENT DU CŒUR HISTORIQUE DE KOUTIO	13 000 000			
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES			311 578 323	
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	105 624 149			
		303 252 898	205 954 174	509 207 072	0
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		509 207 072		509 207 072	

ARTICLE 3/

Au total, la balance générale du budget principal de la Ville de Dumbéa, exercice 2026, est ajustée de la manière suivante :

	Budget primitif	Budget supplémentaire	Budget total
Section de fonctionnement	3 400 210 000	+533 573 451	3 933 783 451
Section d'investissement	1 385 656 977	+509 207 072	1 894 864 049
TOTAL	4 785 866 977	+1 042 780 523	5 828 647 500

ARTICLE 4/

Sont créés 3 postes d'agent au sein de la direction de la Police Municipale :

- Deux gardiens
- Un garde champêtre

ARTICLE 5/

Les montants maximums des participations ci-dessous de la Ville, figurant dans la délibération n°2025/243 portant approbation du budget de l'exercice 2026 de la Ville de Dumbéa – Budget principal, sont modifiées comme suit :

- au titre du Syndicat Mixte des Transports Urbains (SMTU) :

ORGANISME	CHAPITRE	MONTANT
Syndicat Mixte des Transports Urbains (SMTU)	Chapitre 65	185 179 587
	Opération 001712 TRANSPORT URBAIN ET SUBURBAIN	1 536 120

- au titre de la convention relative à l'exploitation de la Signalisation Lumineuse de Trafic (SLT) de la ligne Néobus :

ORGANISME	CHAPITRE	MONTANT
Syndicat Mixte des Transports Urbains (SMTU)	Chapitre 65	4 250 000

- au titre de la SAS Garden Golf :

ORGANISME	CHAPITRE	MONTANT
SAS Garden Golf	Chapitre 67	24 000 000

ARTICLE 6/

Le Maire est habilité à signer :

- la convention cadre pluriannuelle d'objectifs et de moyens relative à l'attribution d'une subvention d'investissement et de fonctionnement à la commune de Dumbéa dans le cadre des missions de protection des personnes, des biens et de l'environnement et du financement des 10 caméras de vidéo protection pour l'année 2026, entre la Ville de Dumbéa et la province Sud,
- une convention relative à la participation financière exceptionnelle de la province Sud pour la Fête de la Ville entre la Ville de Dumbéa et la province Sud,

ARTICLE 7/

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-2 du Code de Justice Administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 8/

Le Maire et la Trésorière de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Madame la commissaire déléguée de la République pour la province Sud et publiée.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 23 JUIN 2026

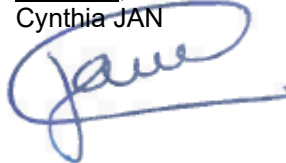
POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 24 JUIN 2026

Le secrétaire de séance,
Virginie BARREAU



Le Maire,
Cynthia JAN



DESTINATAIRES :

- SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
- PUBLICATION	- 1
- SAG	- 1
- TPS	- 1
- TOUS SERVICES	- 1

